



Montreuil, le 15 Mai 2018

A Monsieur Philippe WAHL
Président du Groupe La Poste
9 rue du Colonel AVIA
75 757 Paris Cedex 15

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la journée d'action nationale et unitaire dans la fonction publique du 22 mai 2018, notre Fédération dépose un préavis de grève de 24h, pour la journée du 22 mai 2018, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et non cadre, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du lundi 21 mai 2018, prise de service des brigades de nuit, au vendredi 25 mai 2018, fin de service des brigades de nuit.

Lors de cette journée, les personnels de La Poste sont susceptibles de cesser le travail pour exiger la prise en compte des revendications suivantes :

- Une augmentation de salaire immédiate permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat, l'attribution du 13ème mois, un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion, l'abandon du gel du point d'indice et une égalité salariale femmes/hommes sur la base : « *à travail égal, salaire égal* ». La revalorisation du complément de rémunération et que celui-ci soit lié au grade et non à la fonction
- Pour une application a minima des mesures PPCR de la Fonction publique aux Postiers fonctionnaires
- Le maintien et développement du Service Public Postal à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec création de nouveaux emplois en nombre pour assurer :
 - la ré internalisation de toutes les activités postales
 - une distribution 6 jours/7 avec au minimum 2 jours de repos hebdomadaires pour les personnels
 - le respect du J+1 afin de tendre au H+, notamment, par le maintien et la création minimum d'un centre de tri (multi-activités si nécessaire) par département
 - le maintien de la présence postale territoriale avec des Bureaux de Poste de proximité et qui exercent toutes les activités de la Poste, cela passe par l'arrêt immédiat de tous projets de fermeture ou de réduction des horaires d'accueil des usagers

- Une stratégie d'investissement productif, de recherche et développement
- Le développement de l'activité et des technologies sur tout le territoire garantissant le droit à la Communication
- L'ouverture de réelles négociations sur les moyens de remplacement sur l'ensemble des métiers
- La durée légale du temps de travail à 32h hebdomadaires en jour et 28h en nuit, avec au minimum, maintien des salaires et création d'emplois nécessaires
- La création d'emplois et le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés, mutations...), l'amélioration des conditions de travail
- L'embauche par La Poste en CDI à temps complet de tous les contrats précaires sur l'ensemble des métiers, comme première étape à un plan de titularisation
- Des libertés syndicales reconnues et de nouveaux droits d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. L'abandon de toutes les sanctions et procédures liées à l'activité syndicale
- L'instauration à La Poste du principe majoritaire pour les accords

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
Valérie MANNEVY
Membre du Bureau Fédéral

